

L'agriculture de la Côte d'Or

L'agriculture côte-d'orientienne, hier et aujourd'hui

Depuis le Moyen-Âge, la Côte-d'Or est renommée pour ses vins dans toute l'Europe. Au côté de la viticulture, les prairies nourrissent les chevaux et autres animaux. Au fil du temps, les productions agricoles du département ont évolué. Si des cultures ont disparu ou ne demeurent que sous forme de niches, la viticulture a conservé son importance ainsi que les céréales. Les élevages bovin et ovin subsistent. Mais les productions animales sont minoritaires.

Les exploitations sont spécialisées et de plus en plus grandes.

Outre les défis économiques, l'agriculture côte-d'orientienne doit aussi répondre aux attentes en matière d'environnement.

La Côte-d'Or, formée de la partie septentrionale de l'ancienne province de Bourgogne est le seul département français n'ayant pas été dénommé en fonction d'un critère géographique mais en fonction de la teinte dorée que prenaient les vignes à l'automne. Le terme « Côte » provient du relief de la région où poussent ces vignes. La Côte-d'Or se situe sur la ligne de partage des eaux des bassins de la Seine, du Rhône et de la Loire. Tous les étages géologiques sont représentés. De ce fait, la nature des productions est très influencée par le sol et les microclimats.

Forte mutation du paysage

A la fin du XIXe siècle, les terres arables occupent la moitié de l'espace départemental. Avec l'impact de la première guerre mondiale, puis de la seconde, leur surface a nettement diminué, la main d'œuvre n'étant plus disponible pour labourer les terres. Elles occupent désormais un bon tiers du territoire en 2019. Les prairies s'agrandissent aux dépens des terres labourables, leur surface a doublé en un siècle (figure 1). Les fo-

rêts de Côte d'Or, peuplées en grande majorité de chênes (hêtres en Châtillonnais), ont vu leur superficie progresser d'un tiers. La vigne, pour diverses raisons (phylloxéra, problème de main d'œuvre, rentabilité) n'a cessé de diminuer jusqu'en 1945, la surface de production ayant été divisée par cinq depuis 1892. Après la dernière guerre, la surface augmente puis se stabilise.

Des territoires variés

Neuf régions agricoles sont définies en Côte-d'Or (figure 2). Au nord-ouest, le Tonnerrois plus petite région du département, et la Vallée sont voués aux céréales et plus récemment à la vigne pour le crémant. Le Morvan, au sud-ouest, caractérisé par son origine granitique, n'occupe qu'une petite partie de la Côte-d'Or.

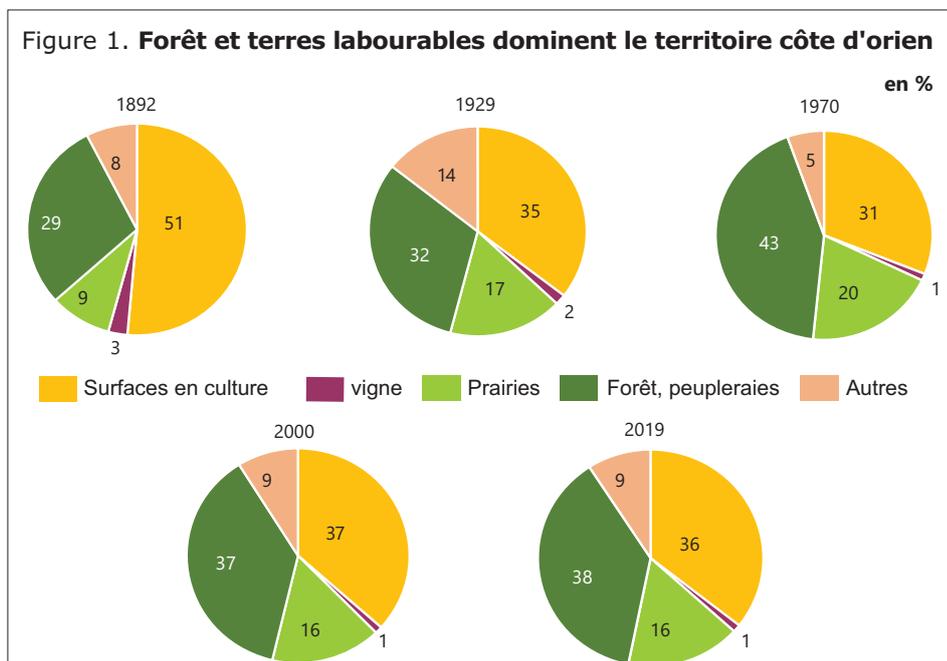
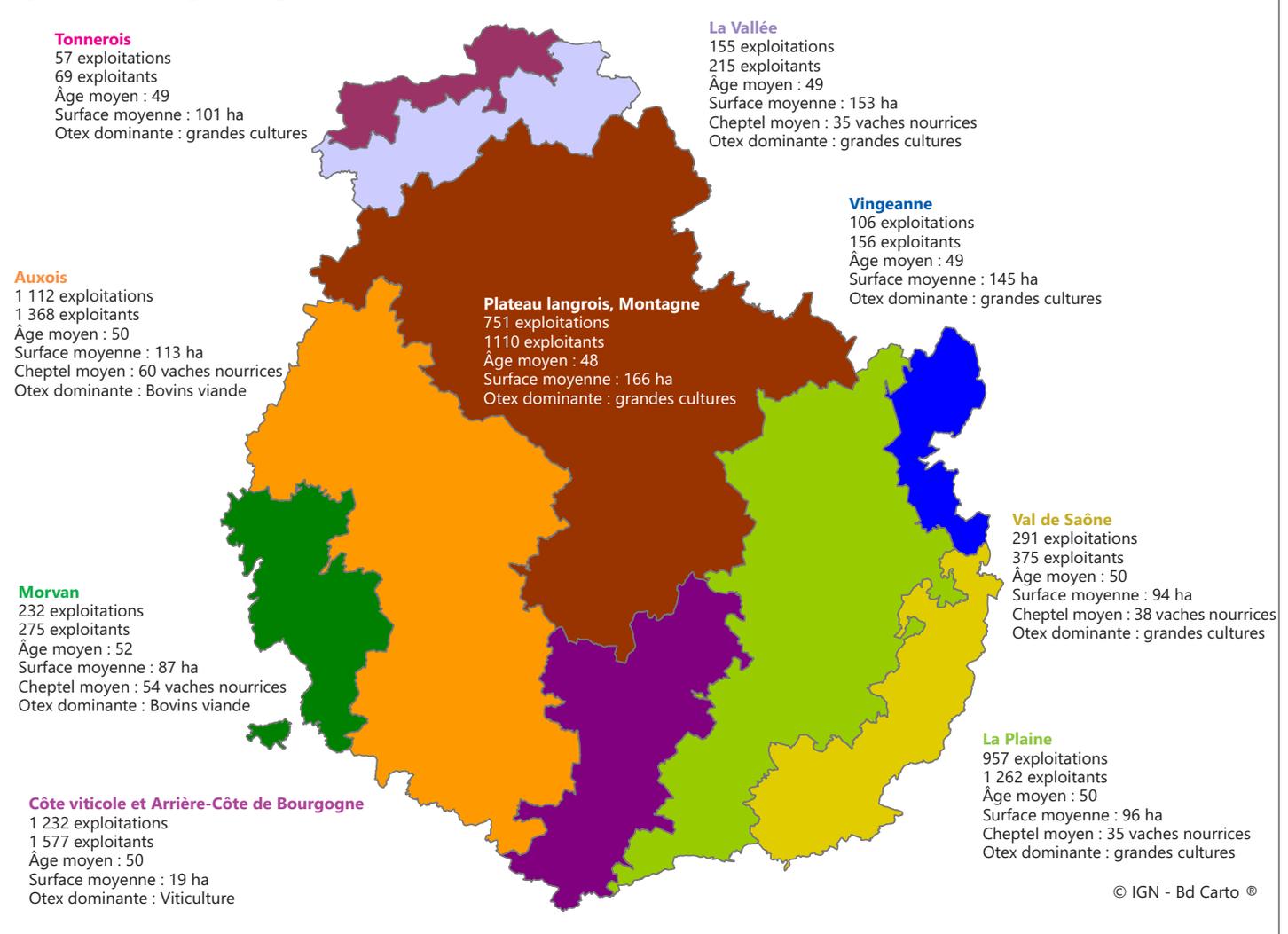


Figure 2. **Des régions agricoles diversifiées**



Source : Agreste - Recensement agricole 2010
* Otex dominante en nombre d'exploitations

La forêt couvre plus de 45 % de sa surface, et la région est orientée vers l'élevage.

L'Auxois, au pied du massif morvandiau, est une vaste dépression dont le paysage est à dominante bocagère et l'élevage charolais y est très développé.

Au centre, le Plateau langrois, Montagne forme la plus vaste région du département. Cette région, diversement accidentée, dont les forêts occupent plus du tiers du territoire, est aussi une grande zone de culture et un des bastions traditionnels de l'élevage laitier en Bourgogne.

De Dijon à Nolay, s'étend la Côte viticole et Arrière-Côte de Bourgogne. Sur la pente orientale de cette région a été implanté le vignoble.

La Plaine dijonnaise, couvre un territoire à l'est de Dijon et son sol profond permet toutes les cultures. Au nord-est, la Vingeanne se distingue par un relief plus vallonné et boisé. Enfin, le Val de Saône, région limitrophe du Jura, s'étendant sur les

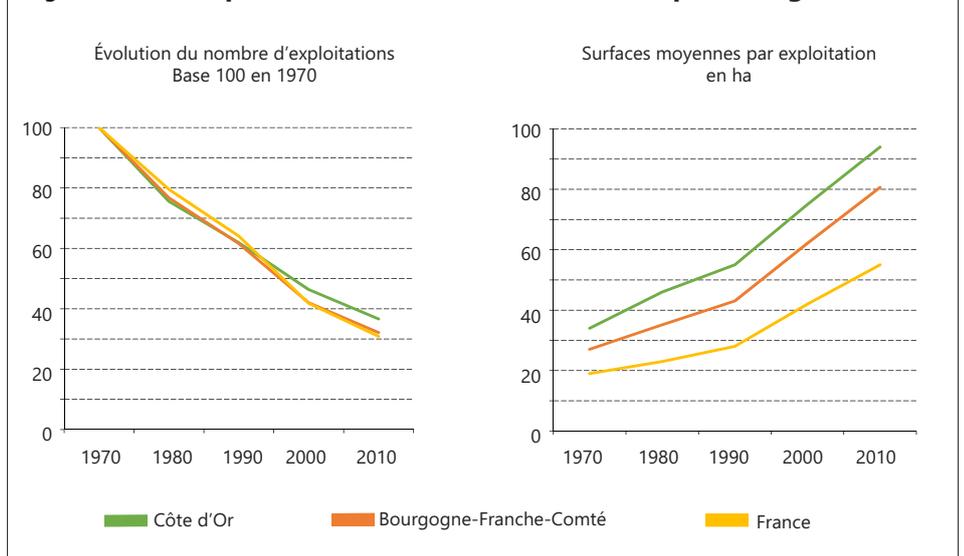
deux rives de la Saône, bordée par une prairie périodiquement inondée, est la partie la plus basse du département. Les sols sableux ont permis le développement des cultures légumières. Sur les sols plus hydromorphes et sur les sols alluviaux, les productions céréalières alternent

avec les élevages bovins viande ou laitiers.

Des structures de grande taille depuis plusieurs décennies

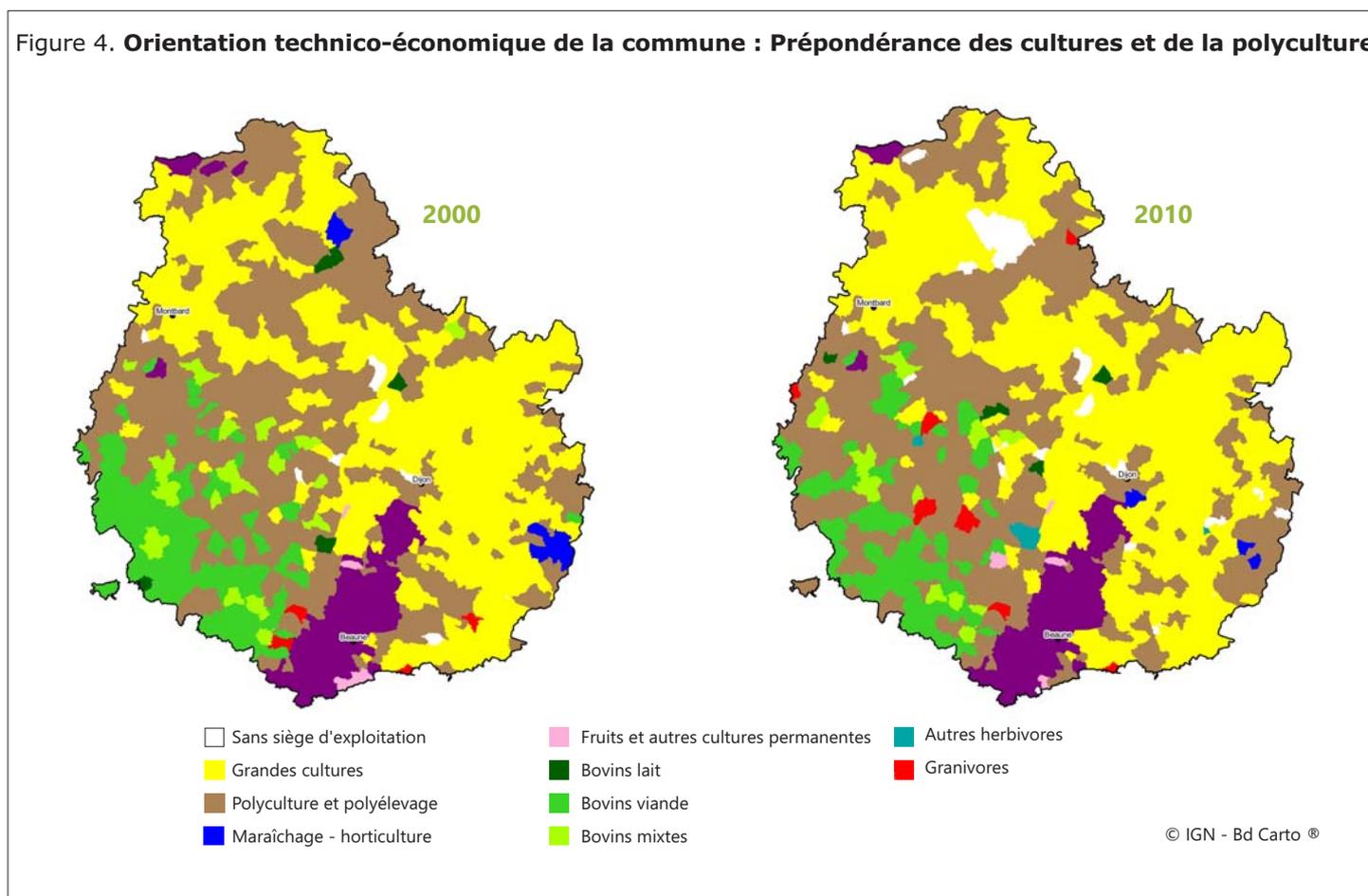
Trois types d'exploitations se distinguent au regard de leur taille. Plateau

Figure 3. **Des exploitations côte-d'oriennes historiquement grandes**



Source : Agreste - Recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010

Figure 4. **Orientation technico-économique de la commune : Prépondérance des cultures et de la polyculture**



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Langrois-Montagne, La Vallée et Vingeanne, spécialisés en céréales et grandes cultures, ainsi que l'Auxois, spécialisé en bovins viande possèdent en majorité des exploitations de grande taille. Plateau Langrois-Montagne affiche aussi le taux le plus élevé du département pour les exploitations de plus de 100 ha (72 %) et pour celles-ci, une surface moyenne de 215 ha.

En raison d'une terre à faibles rendements avec peu de possibilités de têtes d'assolement, les exploitations cherchent à s'agrandir pour se maintenir (figure 3). Tonnerois, Plaine et Val de Saône, régions de céréales et de grandes cultures, sont plus équilibrées en petites et grandes structures.

Le Morvan, spécialisé en bovins viande, comporte une majorité de moyennes exploitations.

Dans la Côte viticole et Arrière-Côte de Bourgogne, les exploitations sont essentiellement de petite taille.

Un département à forte vocation végétale

Quatre grandes orientations se dégagent : céréales et grandes cultures, vi-

ticulture, polyculture-polyélevage, bovins viande (figure 4).

Les productions végétales sont essentiellement le blé, l'orge, le colza. Des cultures ont disparu au fil des années ou subsistent sous forme de niches ou sont à nouveau cultivées comme la moutarde.

Ainsi, les productions de betteraves industrielles ont été abandonnées suite à la fermeture de la sucrerie d'Aiserey en 2007.

La culture de la pomme de terre qui avait atteint son apogée fin du XIXe siècle avec 24 400 ha, ne couvre plus que 570 ha en 2019.

La production de moutarde, historiquement implantée en Bourgogne, devient confidentielle après guerre au profit de cultures telles le colza plus productif et plus rémunérateur. Depuis une quinzaine d'années, différents acteurs se sont mobilisés pour relancer la filière. En 2019, la production de graines de moutarde occupe une surface de près de 5 000 ha en Côte-d'Or contre 4 ha en 1970.

Parmi les producteurs de moutarde, quelques uns produisent de la graine pour l'IGP Moutarde de Bourgogne. Le département produit désormais 30 % de ses besoins industriels.

Vers 1850, le cassis est lancé dans le département après la framboise et la groseille. Aujourd'hui, seul le cassis se maintient. La Côte-d'Or est le second producteur français du cassis-fruit sur environ 300 ha. Au début des années 1970, une nouvelle utilisation du cassis apparaît avec la valorisation des bourgeons. C'est un composant en parfumerie et cosmétique. Sa surface de production a doublé en 10 ans et atteint 275 ha en 2010. Le département est le 1er producteur national de cassis bourgeons. Pour la plupart des exploitations, la production de cassis, fruits comme bourgeons, est une activité de diversification.

Comme partout en France, les surfaces agricoles en agriculture biologique ou en conversion augmentent au fil des ans. Ainsi, les surfaces en agriculture biologique ou en conversion représentaient 3 % de la SAU en 2014 contre 9 % en 2019 classant le département au 4^{ème} rang régional après la Haute-Saône, le Jura et l'Yonne.

Légumes de plein champ et maraîchage en déclin

Localisés principalement dans la

Plaine et le Val de Saône, les producteurs d'oignons de couleur de plein champ consacrent avant tout leurs surfaces aux cultures de céréales et d'oléagineux. Atteignant 1 400 ha en 2000, ces surfaces ont fortement diminué du fait de la concurrence internationale pour atteindre en 2019 565 ha. L'oignon de couleur est destiné au marché du frais et à la transformation.

Depuis 2014, sa transformation n'est plus effectuée dans le Val de Saône. Par ailleurs, des maraîchers sont présents autour d'Auxonne où subsiste une forte tradition de maraîchage sur de petites structures familiales. Une trentaine de producteurs ont contractualisé avec Terre de Saône qui absorbe près de la moitié de la production maraîchère du canton. La vente directe auprès des consommateurs ou aux restaurateurs est aussi très développée. Cependant, le nombre de producteurs ainsi que les surfaces ont fortement reculé depuis 1970.

Prépondérance des céréales

Département à forte vocation végétale, près des trois cinquièmes de la superficie agricole est consacrée aux céréales et oléoprotéagineux (excepté dans le Morvan et l'Auxois). Le blé tendre est emblavé sur plus de la moitié de la surface en céréales (figure 5). L'orge d'hiver occupe la seconde place avec 48 200 ha en 2019, sa surface est en progression depuis les années 1970 au détriment de l'avoine. Avec la disparition du labour à traction animale et la diminution associée de chevaux de trait, l'avoine utilisé historiquement pour l'alimentation chevaline a naturellement chuté.

La Côte-d'Or est le 2^{ème} département métropolitain pour sa surface en orge d'hiver et le 5^{ème} en avoine. Cette dernière culture était fin XIX^{ème} la seconde céréale cultivée après le blé. Le colza d'hiver est l'oléagineux le plus cultivé. Sa part dans la SAU est plus importante à l'est du département et dans l'extrême nord-ouest.

Patrimoine de renommée mondiale, classé à l'UNESCO, considéré comme une des productions les plus prestigieuses de la Bourgogne, le vignoble côte-d'orien est concentré sur 1 % du

Figure 5. **Une intensification des productions végétales**

Surfaces (en hectares)	1970	1985	2000	2019
Rendement (en quintaux/ha)				
Productions végétales				
Céréales	175 500	217 200	194 100	193 515
dont blé tendre hiver	60 500	97 500	110 000	101 600
	31	57	77	67
dont orge d'hiver	3 500	40 500	40 000	48 200
	32	51	73	66
dont orge de printemps	77 000	55 500	30 000	23 600
	30	43	55	58
dont maïs	5 200	7 500	6 200	6 440
	60	68	101	87
dont avoine	18 100	13 200	3 900	3 000
	31	38	40	41
Oléagineux	nd	35 412	71 020	62 070
dont colza d'hiver	nd	33 210	58 500	38 800
	16	31	33	26
dont soja	0	120	3 100	10 600
	0	21	30	25
dont tournesol	18 500	nd	8 700	7 300
	nd	nd	34	20
Protéagineux	0	nd	1 800	6 410
Légumes frais hors jardins familiaux	3 000	5 463	2 172	1 895
pommes de terre de consommation	nd	800	440	570
Vignes	9 300	9 330	9 500	9 893
Cassis	nd	184	227	324
Fourrages annuels	2 000	10 800	7 399	12 110
dont maïs fourrage	1 000	9 000	7 399	9 000
		120	100	84
Prairies non permanentes	49 100	27 200	16 100	22 400
dont prairies temporaires	25 100	18 200	10 000	12 300
		58	81	31
dont luzerne	13 000	6 700	0	1 570
	60	65	0	88
Surfaces toujours en herbe	172 000	161 800	129 095	144 800
Productions animales (nombre de têtes)				
Bovins	257 300	268 900	242 612	223 285
dont vaches laitières	68 500	27 200	17 651	14 280
dont vaches nourrices	44 000	69 750	73 344	72 846
Ovins	nd	83 760	75 500	54 000
dont brebis mères	nd	48 040	47 200	35 300
Porcins	nd	38 200	23 000	21 500
dont truies mères	nd	3 450	2 600	2 200
Production lait de vaches (en milliers de litres)				
Livraisons	155 800	107 166	94 584	93 000

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle

nd : donnée non disponible au niveau départemental

territoire, soit 9 900 ha en 2019. Au fil des années, le nombre d'exploitations ayant des vignes a chuté, notamment parmi les petites exploitations. En

conséquence, la superficie moyenne des exploitations a augmenté, atteignant 7,3 ha en 2010. Le département a produit en moyenne,

sur la période 2009-2019, 390 000 hl en vins d'appellation, soit un quart de la production de Bourgogne-Franche-Comté.

La Côte-d'Or, spécialisée dans la production de vin rouge, assure près de la moitié de la production régionale. Par ailleurs, au sein d'une agriculture biologique diversifiée, la viticulture est très présente et en constante augmentation au sein de la SAU du département. Ainsi la surface en bio ou en conversion concerne près de 17 % de la surface en vigne en 2019.

L'élevage bovin allaitant se maintient

Les élevages bovin et ovin dominent en Côte-d'Or. Depuis 1840, l'effectif total bovins a progressé de 60 %. Il compte désormais 223 300 têtes en 2019. Cet élevage est majoritairement allaitant, essentiellement de race charolaise, et concentré dans les zones herbagères de l'ouest du département. L'élevage laitier est localisé sur la Plateau Langrois. Quatre vaches sur six sont de races Brune et Simmental. Malgré la présence de deux AOP fromagères (époisses et Langres) sur son territoire permettant à 9 % du cheptel laitier de bénéficier des débouchés en AOP, l'élevage laitier peine à se maintenir face à la concurrence. Ce cheptel a baissé de près de 80 % depuis 1970. Par ailleurs, 6 % de ce cheptel est élevé en agriculture biologique.

L'élevage ovin a fortement régressé, passant de 500 000 têtes en 1840 à 54 000 têtes en 2019. Il est majoritairement situé dans les bassins herbagers de l'Auxois et du Morvan.

Par ailleurs, l'espèce chevaline très présente au début du XXe siècle (54 000 têtes en moyenne sur la période 1901-1910), surtout dans l'Auxois et en Plaine, amorce son déclin à partir de 1920, notamment avec l'apparition du tracteur.

En 2010, 3 800 chevaux ont été recensés dans les exploitations cote-d'oriennes. Quatre chevaux sur cinq sont des animaux de selle ou de course. Le Trait de l'Auxois, cheval de traction lourde, a retrouvé une place dans les activités écologiques et de loisirs, cependant son effectif reste faible.

Une économie reposant en grande partie sur la vigne

L'essentiel du produit agricole cote-d'orien relève de la viticulture et des autres productions végétales. La part de la viticulture dans la valeur totale de l'agriculture est passée de 38 % en 1990 à 63 % en 2018 (figure 6), notamment aux dépens des autres productions végétales.

L'agriculture, y compris la sylviculture, est une branche importante de l'économie, employant 3,7 % des actifs du département (2 % en Bourgogne-Franche-Comté). Elle produit pour 1 530 millions d'euros (hors subventions) dont 970 millions par les vins AOC en 2018.

La production de boissons alcoolisées et les condiments très présents dans les IAA

Fin 2015, les 179 industries agroalimentaires (IAA) de Côte-d'Or emploient plus de 2 900 salariés. La production de vin (vinification et vin effervescents) et la production de boissons distillées sont le premier employeur du département avec 740 emplois. L'ensemble des emplois de la filière viticole n'est cependant pas pris en compte. Fort d'appellations renommées, cette production reste réalisée en quantités limitées au sein des domaines. Ainsi, de nombreux producteurs relèvent du secteur de l'agriculture ou encore du commerce de

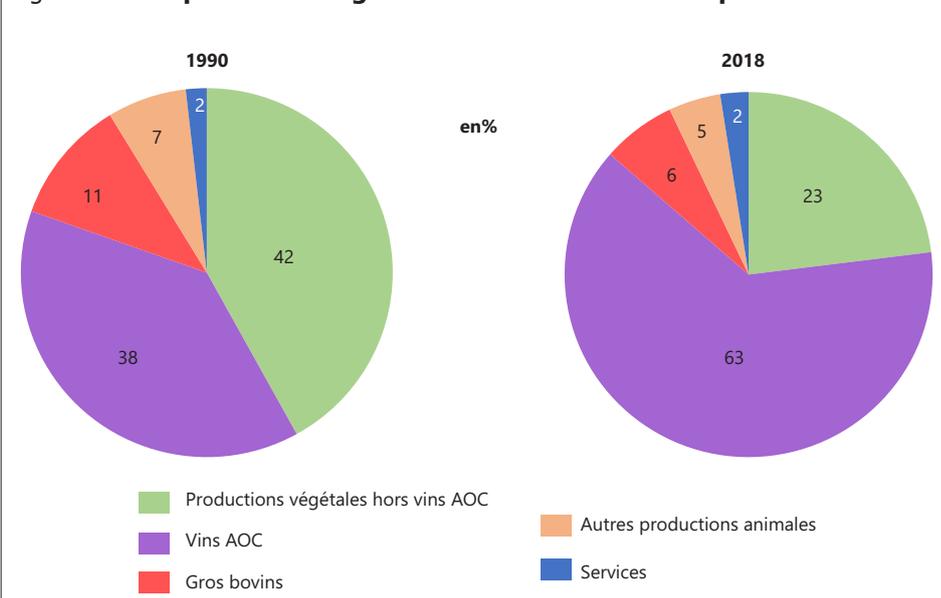
gros et non des IAA.

La fabrication de condiments et assaisonnements est le second employeur au sein de ces industries avec près de 500 emplois. En effet, la moutarde, filière bien intégrée dans le paysage cote d'orien depuis sa relance dans les années 1990 bénéficie de quatre transformateurs employant la quasi totalité des effectifs. Le groupe Amora-maille, l'entreprise Reine de Dijon, l'Européenne des condiments (Kühne) et l'entreprise Fallot. Ces entreprises succèdent aux ateliers artisanaux qui prospéraient en Bourgogne. Au XIXe siècle, on dénombrait encore 33 maîtres moutardiers à Beaune.

Les défis à relever

A l'instar d'autres départements, la Côte d'Or est confrontée aux problématiques du changement climatique, mais avec des enjeux renforcés par sa position en tête de trois bassins : la Loire, la Seine et le Rhône. Sur une partie du département les sols sont superficiels avec une faible réserve hydrique, en particulier sur les plateaux de Bourgogne dans les zones dites intermédiaires. Le revenu des exploitants agricoles est également un enjeu, surtout pour les céréaliers et les éleveurs bovins qui viennent d'être confrontés à une sécheresse pour la troisième année de suite. La tuberculose bovine est également présente sur le département depuis 2000.

Figure 6. Une production agricole désormais dominée par la viticulture

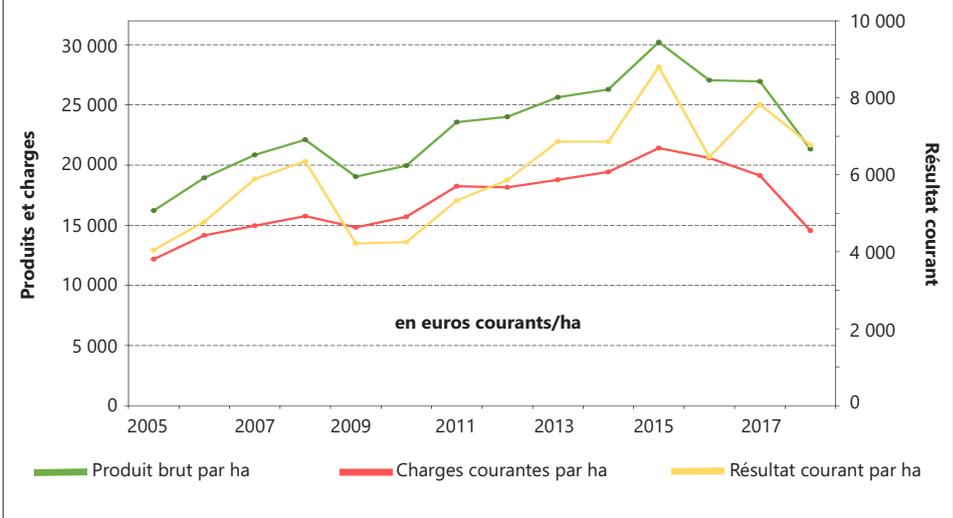


Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

Le renouvellement des agriculteurs est également un enjeu, avec un âge moyen de plus de 48 ans (Source : MSA 2018) pour les exploitants et co-exploitant. Ainsi la Côte-d'Or se trouve, avec l'Yonne, dans les départements ayant la moyenne d'âge la plus élevée dans la région. Au niveau national, la Côte-d'Or est 42^{ème} pour ce critère. Une solution pour le renouvellement des générations est peut être d'installer des jeunes hors cadres familiaux, non issus du monde agricole.

Autour du grand Dijon, l'espace agricole est également concurrencé par l'urbanisation qui artificialise les meilleurs terres de la région.

Figure 7. **Viticulture : le revenu courant le plus élevé au sein des orientations des exploitations**



Source : Agreste - RICA
 champ : Exploitations de Bourgogne-Franche-Comté dont l'OTEX principale est la viticulture

Des vins de renommée

Les vignobles de Côte-d'Or s'étendent du Chatillonnais aux Côtes de Nuis et Côtes de Beaune. L'implantation de la vigne en Côte-d'Or date de l'époque gallo-romaine mais son principal essor est dû aux travaux entrepris par les moines cisterciens à partir du XI^e siècle. La production viticole se décline sous de nombreuses appellations. La quasi totalité des vins du département est produite sous appellation, majoritairement en rouge. On dénombre 31 appellations Grands crus et 30 appellations Village sur l'ensemble des côtes. La Romanée, plus petite appellation, s'étend sur moins d'un hectare tandis que la plus vaste, celle de Beaune couvre 400 hectares. À ces appellations sont associées cinq appellations régionales propres à la Bourgogne et aux Crémants blanc et rosé.

Sources

- Structuration du territoire : Agreste – Recensements de l'agriculture, statistiques agricoles annuelles, statistique agricole annuelle (SAA) 2019 – données provisoires, IGN pour données sur la forêt
- Petites régions agricoles, taille des exploitations : Agreste – recensement agricole 2010
- Culture, élevage : Agreste – RA2010, SAA 2019 – données provisoires, Agence bio – données 2019
- Données économiques : Agreste – comptes de l'agriculture 2018, Insee – estimations d'emploi au 31 décembre 2017
- Industries agro-alimentaires : Insee – CLAP 2015

Pour en savoir plus

- Atlas Bourgogne-Franche-Comté – édition 2016, Agreste Bourgogne-Franche-Comté Hors-Série - Mars 2016
- La moutarde en Bourgogne-Franche-Comté : une filière structurée, Agreste Bourgogne-Franche-Comté n° 32 - Février 2018
- L'Industrie agroalimentaire en Bourgogne-Franche-Comté, Agreste Bourgogne-Franche-Comté n°61, juillet 2019
- Le cassis en Bourgogne-Franche-Comté : deux filières spécifiques, Agreste Bourgogne-Franche-Comté n°54, Mars 2019
- Recensement agricole 2010 : Premières tendances structurelles en Côte d'Or, Agreste Bourgogne n°123

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne Franche-Comté

Service Régional de l'information Statistique et Économique
 4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
 Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
 Tél : 03 80 39 30 12

Directeur : Marie-Jeanne Fotré-Muller
 Directeur de la publication : Florent Viprey
 Rédacteur : Nadine Viatte, actualisation 2020 Nellie Rodriguez
 Composition : Yves Lebeau
 Dépôt légal : à parution
 ISSN : ISSN : 2681-9031
 © Agreste 2020